



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pau, le 3 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

– COVID-19 –

On ne part pas en vacances pendant la période de confinement

Ce vendredi 3 avril débute la période correspondant aux vacances scolaires (vacances de Pâques) pour la zone C. **Le préfet rappelle que la règle est toujours de rester chez soi, même pendant les congés scolaires qui débutent ce week-end.**

Si les mesures de confinement restent en vigueur jusqu'au 15 avril inclus, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques sera tout particulièrement vigilant aux déplacements que cette période pourrait susciter.

Les forces de police et de gendarmerie sont chargées de veiller au strict respect des mesures de restriction des déplacements déployées pour lutter contre la propagation de la pandémie. Des contrôles seront donc effectués de manière renforcée ce week-end. Tout contrevenant s'expose à une peine d'amende de 135 euros et devra faire demi-tour.

Un escadron de gendarmerie mobile et des motards de la compagnie républicaine de sécurité (CRS) sont déployés en renfort sur ces contrôles.

Très concrètement, et le Ministre de l'Intérieur l'a rappelé, « on ne part pas en vacances pendant la période de confinement ». À ceux qui envisageaient de se déplacer en cette période, le Préfet rappelle que les déplacements restent interdits sauf cas dérogatoires prévus par le décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Aussi, la présence des forces de sécurité intérieure sera renforcée et des opérations de contrôle seront mises en œuvre au niveau, par exemple, des barrières de péage et tout autre point stratégique du département, de jour comme de nuit.

Les motifs de déplacements et la possession de l'attestation de déplacement dérogatoire seront strictement contrôlés.

Nous sommes au 17ème jour de ce confinement et malgré les contraintes professionnelles et personnelles pesant sur tous, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques remercie l'ensemble des citoyens qui ont respecté les mesures de confinement et appelle au sens des responsabilités de chacun.

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques-
Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
☎ 05 59 98 24 10 - 24 50 / pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

